

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
Sous-direction des ressources humaines de la magistrature
Bureau du recrutement, de la formation
et des affaires générales – RHM4
N° téléphone : 01.44.77.62.13
N° télécopie : 01.44.77.22.11
Mèl : rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 13 JUIN 2012

Circulaire Note
Date d'application : immédiate

LA GARDE DES Sceaux, MINISTRE DE LA JUSTICE

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-Mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel de Saint Pierre et Miquelon
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'École nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'École nationale des greffes

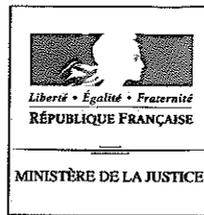
POUR ATTRIBUTION

Note n° : SJ. 12.172-RHM4-13/06/2012.
Référence de classement : A3/recrutement concours/jurys
session 2012/note_nomination_jury_2012.doc
Mots clés : Ecole nationale de la magistrature
Titre détaillé : composition du jury des trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature.
Texte(s) source(s) : décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature.
Texte(s) abrogé(s) :
Publication : BO JO
INTERNET et INTRANET temporaire jusqu'au 31 mars 2013

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



Paris, le 13 JUIN 2012

**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales
RHM4

La garde des sceaux, ministre de la justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-Mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel de Saint Pierre et Miquelon
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

Réf : PP-YZ/recrutement_concours/jurys/
/session 2012/note_nomination_jury_2012.doc

Objet : composition du jury des trois concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie d'un arrêté modifiant la composition du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature (session 2012).

La directrice des services judiciaires

Véronique MALBEC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ
MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 21 FÉVRIER 2012
PORTANT NOMINATION DES PRÉSIDENT ET MEMBRES DU JURY
DES PREMIER, DEUXIÈME ET TROISIÈME CONCOURS D'ACCÈS
A L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
(SESSION 2012)

La garde des sceaux, ministre de la justice

- Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment son article 17 ;
- Vu le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32 et 32-6 ;
- Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés en date du 19 décembre 2011 portant ouverture au titre de l'année 2012 de trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature ;
- Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés en date du 23 janvier 2012 reportant la date limite de dépôt des candidatures à la session 2012 des trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature ;
- Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés en date du 21 février 2012 portant nomination des président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature ;
- Vu la démission de Monsieur Jacques Courbin de ses fonctions de membre du jury ;
- Vu la démission de Monsieur Jacques Léger de ses fonctions de vice-président du jury ;
- Vu les propositions du Conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature en date des 29 mai 2012 et 8 juin 2012 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les démissions de Monsieur Jacques Courbin de ses fonctions de membre du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature et de Monsieur Jacques Léger de ses fonctions de vice-président du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature sont acceptées.

Article 2

Dans l'arrêté du 21 février 2012 susvisé, les mots « Monsieur Jacques Léger, conseiller d'Etat honoraire » sont remplacés par les mots « Monsieur Maurice Quénet, conseiller d'Etat en service extraordinaire ».

Dans le même arrêté, les mots « Monsieur Jacques Courbin, Ministre plénipotentiaire » sont remplacés par les mots « Monsieur Andrianaivo Ravelona Rajaona, responsable de projets Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme de l'Organisation internationale de la Francophonie ».

(le reste sans changement).

Article 3

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'École nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait le **13 JUIN 2012**

La garde des sceaux, ministre de la justice
par délégation, la directrice des services judiciaires

Véronique MALBEC

